

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le 27/03/2026
ID : 057-215707126-20260320-VICDEL260301-DE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Philippe CLASQUIN, doyen d'âge.

Etaient présents : M. AUCHET Franck - M. BEDRANE Nassim - Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CHAMPENOIS Cédric - Mme. COLLIN Delphine - Mme. DE BIN Mélanie - M. END Jérôme - Mme. GODOT Viviane - M. HONOR Sabrina - M. KUNTZ Olivier - Mme. MIELE Peggy - Mme. MORALES Laurène - M. MORIN Pascal.

Absents excusés : Néant.

Absents non excusés : Néant.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : Mme. DE BIN Mélanie.

N° : VICDEL260301

Objet : Election du Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a désigné Madame DE BIN Mélanie pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. En l'absence d'observations, il lui a été demandé de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Sous la présidence de Monsieur CLASQUIN Philippe, doyen de l'assemblée, il est rappelé l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Monsieur CHAMPENOIS Cédric et Madame COLLIN Delphine ont été désignés comme assesseurs.

Après appel des candidatures, un seul candidat s'est déclaré : Monsieur END Jérôme.

Il est alors procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, remet son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, à l'intérieur d'une enveloppe fermée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. END Jérôme : Quinze (15) voix.

M. END Jérôme ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 057-215707126-20260320-VICDEL260301-DE



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 23 mars 2026

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire : Jérôme END



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 057-215707126-20260320-VICDEL260302-DE



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : M. AUCHET Franck - M. BEDRANE Nassim - Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CHAMPENOIS Cédric - M. CLASQUIN Philippe - Mme. COLLIN Delphine - Mme. DE BIN Mélanie - Mme. GODOT Viviane - M. HONOR Sabrina - M. KUNTZ Olivier - Mme. MIELE Peggy - Mme. MORALES Laurène - M. MORIN Pascal

Absents excusés : Néant.

Absents non excusés : Néant.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : Mme. DE BIN Mélanie.

N° : VICDEL260302

Objet : Création de postes d'Adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 Adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de la création de 2 postes d'Adjoints au Maire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre
Vic-Sur-Seille, le 23 mars 2026

Le Maire : Jérôme END

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 057-215707126-20260320-VICDEL260303-DE



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : M. AUCHET Franck - M. BEDRANE Nassim - Mme. BENEDIC Isabelle - M. BEY Maxime - M. CHAMPENOIS Cédric - M. CLASQUIN Philippe - Mme. COLLIN Delphine - Mme. DE BIN Mélanie - Mme. GODOT Viviane - M. HONOR Sabrina - M. KUNTZ Olivier - Mme. MIELE Peggy - Mme. MORALES Laurène - M. MORIN Pascal

Absents excusés : Néant.

Absents non excusés : Néant.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : Mme. DE BIN Mélanie.

N° : VICDEL260303

Objet : Election des Adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

LISTE 1

1 .	Mme. HONOR Sabrina
2 .	M. KUNTZ Olivier

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste 1 : 15 voix (Quinze voix).

La liste 1, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire :

1 ^{ère} Adjointe au Maire	Mme. HONOR Sabrina	15 voix
2 ^{ème} Adjoint au Maire	M. KUNTZ Olivier	15 voix

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 23 mars 2026

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire : Jérôme END

